

## Le diocèse de Blois perd son Carmel

**Author :** Maximilien Bernard

**Categories :** [Brèves](#), [Diocèses](#), [Église en France](#), [Perepiscopus](#)

**Date :** 23 juin 2020

Le Carmel de Blois, fondé le 9 mai 1625 par celui de la rue Chapon à Paris, s'est maintenu à Blois jusqu'à nos jours, sans interruption. Il connut diverses implantations par suite d'événements extérieurs : expulsion et spoliation en 1792, incendie en juin 1940. Il s'est transféré à Molineuf, village situé à 10 km à l'ouest de Blois, dans le très beau cadre de la vallée de la Cisse, en 1977.

Communiqué de Mgr **Jean-Pierre Batut**, évêque de Blois :

Après les Capucins et les Sœurs des campagnes, le diocèse de Blois va perdre une nouvelle communauté religieuse avec la disparition du Carmel de Molineuf. Ce nouvel appauvrissement de la vie consacrée dans notre Église diocésaine nous affecte tous, et nous aurons à cœur de manifester notre amitié et notre reconnaissance à Sœur Myriam et à Sœur Christiane qui, avec l'aide de leur Fédération, poursuivront leur vie religieuse selon d'autres modalités.

La fermeture du Carmel votée par les Sœurs obéit à une procédure précise, tant civile que religieuse.

L'évêque de Blois, mandaté à cette fin selon le droit de l'Église par la Congrégation romaine compétente, a investi la Prieure des pouvoirs nécessaires pour les démarches en vue de sa fermeture. En outre, il a convoqué la Commission prévue par la récente Constitution apostolique du Pape **François** afin d'étudier les modalités de la période transitoire, en particulier les lieux d'accueil les plus adaptés pour les deux Sœurs restantes.

Des personnes se sont émues de la non reprise des célébrations eucharistiques publiques dans la chapelle du Carmel à l'issue du confinement. Cette question sera réexaminée par la Commission de fermeture qui se réunira dans quelques jours. À ce sujet il importe de souligner que le but recherché doit être le bien des religieuses : la chapelle d'une communauté religieuse en instance de fermeture n'a pas vocation à se substituer à la paroisse, qui est le lieu normal de rassemblement eucharistique de la communauté chrétienne.

J'appelle tous les fidèles attachés à la vie religieuse, et au Carmel en particulier, à prier pour Sœur Myriam et Sœur Christiane, et à demander au Seigneur que l'appel à la vie consacrée continue à être entendu dans les jeunes générations.